



La contractualisation laitière dans les Pays de la Loire

Les tours de séchage : un miroir aux alouettes ?

Les Pays de la Loire contribuent pour 15 % à la collecte nationale de lait en France. Le premier collecteur régional est Lactalis. Jean-Michel Yvard, producteur à Villaines-la-Juhel (Mayenne), préside l'une des organisations des producteurs Lactalis, l'OPLGO. Il présente les options retenues par son organisation pour aider les éleveurs à faire face à l'évolution structurelle que traverse leur secteur.



Jean-Michel Yvard, producteur de lait à Villaines-la-Juhel, est président de l'OPLGO.

« **C**haque bassin laitier a ses spécificités, reconnaît Jean-Michel Yvard, producteur en Mayenne, et président de l'OPLGO, l'Organisation des producteurs Lactalis Grand Ouest. Le grand bassin de l'Ouest est cohérent, il est basé sur un environnement climatique commun et repose sur un modèle

économique fondé sur des industries, coopératives ou privés producteurs de produits de grande consommation et produits industriels. »

Le premier département contributeur de la collecte ligérienne reste la Mayenne. « Ici, nous sommes dans l'est de la Mayenne, commente Jean-Michel Yvard, installé en Gaec

à Villaines-la-Juhel. La taille moyenne des exploitations s'est beaucoup agrandie depuis 20 ans. Les surfaces sont fréquemment supérieures à 100 hectares. La Pac, basée sur la SAU, a encouragé cet agrandissement. Mais les terres ont globalement un moindre potentiel, il faut les nourrir, ce qui explique la persistance de l'élevage. Les struc-

tures de production sont hétérogènes, de 200 000 à 1,5 million de litres. » L'est de la Mayenne, comme le département voisin de la Sarthe, aux terres plus fertiles, est très orienté vers la volaille (proximité de Loué) et les céréales. « En zone de production intensive, peu de possibilités de se développer en surface. Le potentiel de terre se

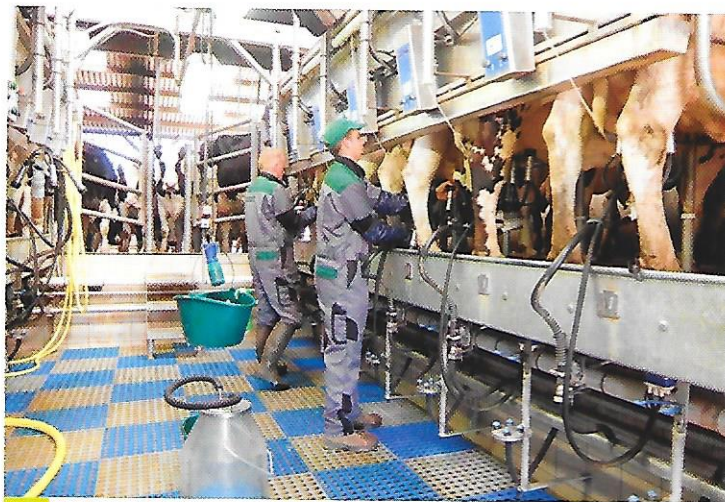
révèle plus élevé, la terre fertile : la pression agricole y apparaît plus forte. »

La tendance demeure à la spécialisation des productions en fonction des terroirs : « Nous observons ça déjà dans la plaine : les terres les plus pauvres sont les terres d'élevage. La coutume consistait à dire que l'arrêt des élevages était lié à l'impossibilité d'accroître les volumes dans le système des quotas, mais c'est plus complexe, estime Jean-Michel Yvard. Ça peut être lié à des problématiques de succession, d'environnement, des réalités économiques, sociales. » Il considère que la dynamique laitière est aussi liée à la densité

de l'élevage : « En production laitière, l'entraide compte. La faible rentabilité et l'impossibilité d'agrandissement ont contraint nombre de conjoints à travailler à l'extérieur..., ce qui a ensuite entraîné des désaffections pour des questions de qualité de vie. La déprise laitière reste une réalité dans certaines zones de notre région. »

La cessibilité au cœur de la stratégie de l'OPLGO

Pour Jean-Michel Yvard, la question du foncier est au cœur de la restructuration qui affecte le secteur laitier. L'organisation



Jean-Michel Yvard et son stagiaire Romain Besneux pendant la traite.

de producteurs dont il est le président, l'OPLGO (Organisation de producteurs Lactalis Grand Ouest qui regroupe des producteurs de deux bassins laitiers, Ouest et Normandie), entend y apporter une solution par le biais de la cessibilité des contrats. « Nous voyons la contractualisation comme

la suite des quotas, sans les contraintes administratives de la gestion collective. Nos adhérents signent des contrats individuels avec la laiterie ; chacun demeure libre d'adhérer et responsable de son destin. Nous souhaitons contribuer à organiser la filière en prenant en compte l'évolution de

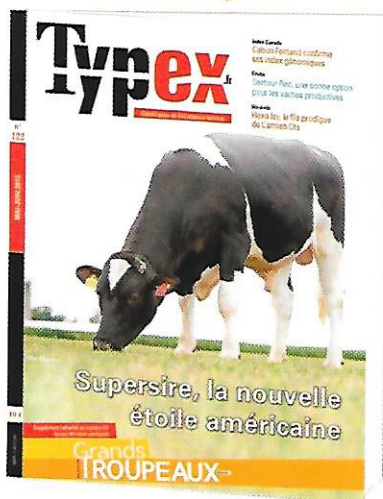
L'arrivée de fonds financiers semble inéluctable.

LE DUO GAGNANT



En 2015
Grands TROUPEAUX
passe à
10 n°s/an

10 n°s
par an



6 n°s
par an

Je choisis
ma formule

Grands Troupeaux
(10 n°s/an)

+ **Typex** (6 n°s/an)

1 AN France 69 €

2 ANS France 123 €

1 AN Étranger 98 €

2 ANS Étranger 162 €

Nom - prénom :

Société :

Adresse :

CP : Localité :

Tél. : Fax :

Email :

Activité : éleveur laitier éleveur viande autre :

**ABONNEMENT
SUR INTERNET**

avec paiement sécurisé

[www.gt-mag.com/
boutique/index.php](http://www.gt-mag.com/boutique/index.php)

notre métier. »

L'OPLGO en est convaincue : la forte restructuration en cours aboutira à une diminution du nombre de points de collecte. Dans l'Ouest, 60 % des producteurs de lait ont plus de 50 ans et cesseront leur activité dans les 10 ans. « La cessibilité des contrats peut contribuer à préparer l'avenir et anticiper ce mouvement de départ massif, affirme Jean-Michel Yvard. Nous serons bien obligés un jour de séparer le fonds agricole, l'équivalent du fonds de commerce, du foncier. La cessibilité du contrat permet d'attribuer une valeur économique et de ne pas considérer la ferme et les terres que comme un patrimoine. » D'après les données du service Économie et perspectives d'Agrimer, 76 % de la SAU française appartient déjà à des non-agriculteurs, notamment par le biais de la division du patrimoine lors des héritages : « L'arrivée de fonds financiers semble inéluctable. »

Sortir du cercle vicieux de la pression foncière

Alors que la moyenne dans l'Ouest est de 3 arrêts en production laitière pour une installation, certains propriétaires refusent déjà de louer leur terre : le statut du fermage se révèle trop contraignant et peu rentable. « Nous sentons poindre cette pression, relate Jean-Michel Yvard. Certains investisseurs privilégient les terres agricoles au détriment de l'immobilier, l'enjeu foncier reste primordial. » Un hectare de terre agricole en France vaut 5 910 € en moyenne, et le secteur est en hausse ; une hausse certes légère. « Le foncier rural apparaît comme une option rassurante

dans un contexte de marché financier agité », révèlent les experts d'Agrifrance, la filiale spécialisée de la banque BNP-Paribas. « En l'absence de fonds agricole, si le contrat n'a pas de

valeur économique, l'éleveur se retrouve avec une ferme dont la valeur économique est de zéro. Dans ce contexte, son seul espoir demeure de vendre le foncier un jour. Ce qui renforce d'autant

la pression foncière... C'est un cercle vicieux. »

Rendre le contrat cessible permet de donner une certaine valeur à l'activité de production : « Cela aide à raccrocher

LES PAYS DE LA LOIRE : L'AUTRE BASSIN LAITIÈRE FRANÇAIS

Avec la Bretagne, la région Pays de la Loire forme le bassin laitier du Grand Ouest. La filière laitière ligérienne représente plus de 15 % des livraisons nationales. Elle compte 9 100 élevages laitiers (Draaf 2013) et se positionne en seconde place des livraisons nationales, derrière la Bretagne qui tient le haut du pavé avec 21 %.

« En 2014, Les Pays de la Loire ont livré 3,85 milliards de litres de lait de vache, présente Éliane Moret, chargée d'études économiques au pôle économie et prospective des chambres d'agriculture des Pays de la Loire. La livraison moyenne par point de collecte s'est établie à 396 000 litres en 2013, au-delà de la moyenne nationale qui est de 345 000 litres. » La région s'avère dynamique : sur la période 2007-2013, la production laitière y a progressé de 17 % (contre 10 % en France).

Prédominance des acteurs privés

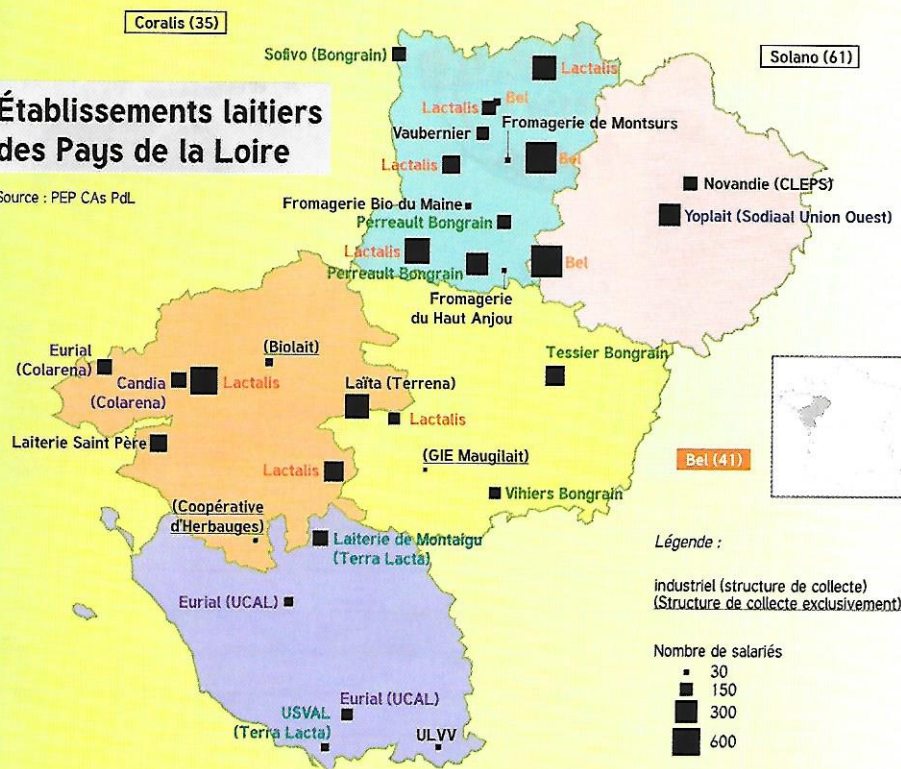
« La région ligérienne compte 10 entreprises de transformation du lait de plus de 20 salariés », poursuit Éliane Moret. L'une de ses spécificités

reste la très nette prédominance des structures privées, qui assurent environ 70 % de la collecte régionale. « C'est beaucoup plus que la moyenne française qui se situe à 45 %. » Le premier intervenant du marché est Lactalis.

En l'absence d'informations vérifiables sur les volumes collectés par chacune, difficile d'évaluer les parts de marché de chaque entreprise laitière implantée sur le territoire. Mais la répartition de leurs salariés donne une indication de leur importance relative : « Ces entreprises de transformation emploient un peu plus de 6 600 salariés dans le domaine de la fabrication de produits laitiers (hors activités commerciales, administratives ou logistiques des sièges) dont : 32 % chez Lactalis, 20 % chez Bel, 14 % chez Bongrain, 9 % chez Eurial, 8 % chez Sodiaal, 7 % chez Terrena et 11 % répartis entre plusieurs PME – Vaubernier (entreprise familiale), laiterie St Père (entreprise rattachée à Intermarché), laiterie Montaigu et Fromageries Lescure approvisionnées par la coopérative Terra Lacta –, ainsi que des petites structures employant moins de 20 salariés. »

Établissements laitiers des Pays de la Loire

Source : PEP CAs PdL



plus facilement le foncier à la production laitière entre cédant et repreneur. Cela ne constitue pas un coût supplémentaire, mais une autre façon de lier la terre et le lait », estime le président de l'OPLGO.

Les contrats signés par les adhérents de l'OPLGO avec Lactalis autorisent la cessibilité globale et sa divisibilité. Aujourd'hui, la divisibilité se limite à 3 lots différents. Mais n'est pas exclusive, il peut y avoir deux collecteurs et deux tanks dans un même Gaec. « C'est dans l'intérêt de la laiterie de soutenir et accélérer la restructuration du secteur laitier, souligne Jean-Michel Yvard. Tout le monde gagne à ce que la filière soit globalement en bonne santé. »

L'OPLGO pense fermement que la cessibilité n'est pas

synonyme de financiarisation : « Chaque situation est unique ; les enjeux diffèrent selon les zones géographiques et les cessions se font majoritairement dans le cadre de la proximité : par le biais du voisinage ou au travers des liens familiaux. » L'organisation de producteurs rappelle que l'Acal, Aide à la cessation de l'activité laitière, mise en place voici quelques années, n'avait pas entraîné d'envolée du prix du droit à produire : « Selon les données DDTM, la moyenne des dossiers était de 193 139 litres pour une compensation de 72 €/1 000 litres. »

La cessibilité intervient éga-

« Avant de s'engager dans des rallonges de volume au prix B, confortons les exploitations dans leur fonctionnement par une bonne valorisation au prix A. »

lement comme un contrepoids au pouvoir de la laiterie : en l'absence de cessibilité des volumes contractualisés, c'est la laiterie seule qui décide de leur attribution.

Une vision économique

La cessibilité des contrats permet aux éleveurs de reprendre la main sur leur avenir ; l'OPLGO insiste sur la responsabilité de chacun. ➤



Dans l'Ouest, 60 % des producteurs de lait ont plus de 50 ans et cesseront leur activité dans les 10 ans.

www.gt-mag.com

LE SITE DE **Grands TROUPEAUX**

RETROUVEZ toute l'ACTUALITÉ sur internet

Les actualités mises à jour quotidiennement

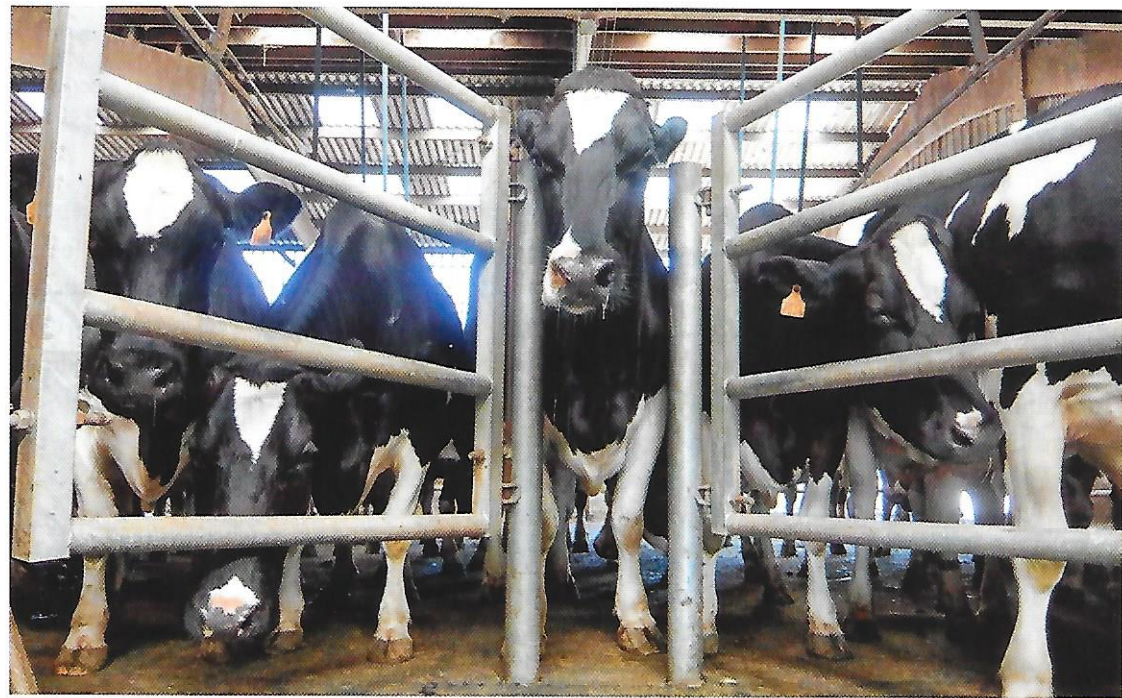


Grâce à leurs codes, les abonnés à **Grands Troupeaux** peuvent retrouver toutes les pages de leur magazine.



« À l'époque des quotas, certains ont pu se retrouver avec des quantités pour lesquelles ils n'avaient ni les stratégies, ni les bâtiments adaptés. Nous avons vu des éleveurs saturer des bâtiments dans un objectif de rentabilité économique et se retrouver avec des problèmes sanitaires ingérables. Chacun doit mener sa propre réflexion économique. La cohérence du système demeure primordiale. La performance n'est pas liée qu'au volume. Le potentiel de notre filière nationale et régionale reste réel, mais l'évolution des volumes doit être graduelle, pesée et mesurée, avec en face des marchés capables de rémunérer cette croissance. Le succès économique n'est pas synonyme pour toutes les étables d'une production à 1 million de litres : chacun peut être compétitif à son niveau dans son modèle, dans son environnement. »

L'OPLGO prône la maîtrise des volumes. « La gestion des volumes reste et restera déterminante. En 2014, nous avons bénéficié de bonnes conditions climatiques et la reprise de la production a également été encouragée par la revalorisation du prix : la corrélation prix-volume



Les économies d'échelle se heurtent parfois à la dimension humaine de l'élevage : malgré l'aide du robot, la gestion d'un grand troupeau a des limites.

n'est plus à démontrer. Au cours des dernières années de l'ère des quotas, la France a perdu sa place de leader laitier en Europe. Elle était en sous-réalisation : c'est bien la preuve que la question du volume ne règle pas tous les problèmes. Augmenter son volume implique une certaine intensité du mode de production. L'élevage intensif s'éloigne de l'autonomie fourragère et contribue à accroître la dépendance, vis-à-vis des fournisseurs de protéines notamment : dans ces

conditions, pas d'économies d'échelle. »

Avec son associé Johnny Janvier, Jean-Michel Yvard possède un troupeau de 60 vaches en production et livre 480 000 litres de lait par an. Il ne s'est engagé pour aucun volume additionnel. « La cessibilité des contrats permet aux éleveurs de reprendre la main sur leur avenir. La promesse de volumes additionnels maintient les éleveurs dans une certaine illusion de productivité qui les pousse à investir. Or, investir sans connaître le prix du lait demain demeure une opération très dangereuse. La compétitivité n'est pas l'affaire que du maillon de la production. Le prix payé au producteur ne doit pas être qu'une variable d'ajustement dans les négociations qu'entretiennent les industriels et la GMS. »

Alors que le marché s'enthousiasme pour les tours de séchage érigées un peu partout dans l'Ouest, Jean-Michel Yvard les considère comme un miroir aux alouettes : « Les Chinois qui

absorbaient jusqu'à 70 % des excédents laitiers européens vont se désengager du marché international. Ils ont investi dans des outils de production et contractualisé leurs volumes. En Chine, le lait est payé à plus de 400 €/1 000 litres ; s'ils investissent à l'étranger, c'est pour le payer moins cher. Peut-être que les prix fluctueront moins à l'avenir, mais si c'est pour demeurer à des niveaux si bas, ils ne permettront pas aux producteurs de vivre de leur métier. Nous avons atteint aujourd'hui un seuil inacceptable : voulons-nous une agriculture capable de nourrir sa population en lui offrant des produits de qualité à un prix acceptable ? Ou préférons-nous un modèle de globalisation des échanges alimentaires à bas prix, au détriment des agriculteurs et de la santé des consommateurs ? » La question mérite d'être posée et l'OPLGO a choisi son camp : « La définition de nouveaux critères de fixation de prix sera un enjeu majeur pour l'avenir. »



La région Pays de la Loire contribue pour 15 % à la collecte nationale de lait.